



Ministère du Procureur général

Division des services aux tribunaux

Rapport annuel 2007-2008



Table des matières

Message du sous-procureur général	i
Communication de la sous-procureure générale adjointe	ii
Chapitre 1 : Présentation de la Division des services aux tribunaux	1
Mission	1
Buts	1
Services de base	1
Rentrée des tribunaux	1
Rôle de la sous-procureure générale adjointe	3
Structure régionale	3
Directrices et directeurs généraux	3
Cartes provinciales	4
Portraits des régions	5
Directrices et directeurs ministériels	19
Soutien interne	19
Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario	22
Cour d'appel de l'Ontario	22
Cour supérieure de justice	22
Cour de justice de l'Ontario	23
La magistrature	24
Chapitre 3 : Activités des tribunaux en 2007/2008	26
Nouvelles affaires reçues	26
Les tribunaux de droit criminel – La Cour de justice de l'Ontario	27
Les tribunaux de droit criminel – La Cour supérieure de justice	28
Les tribunaux de droit civil	28
Les tribunaux de droit de la famille	29
Les tribunaux de droit de la famille – La Cour supérieure de justice	30
Les tribunaux de droit de la famille - La division de la Cour de la famille de la Cour supérieur de justice	31
Les tribunaux de droit de la famille - La Cour de justice de l'Ontario	32
La Cour des petites créances	33
Cour d'appel de l'Ontario	34
Chapitre 4 : Survol des activités de 2007/2008	35
Les tribunaux de droit criminel	35
Les tribunaux de droit civil	36
Les tribunaux de droit de la famille	37
Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2007-2008	39
Accès à la justice	39
Comité de la justice et des médias	40
Moderniser la prestation des services	41
Initiatives de formation pour la Division et partenariats	44
Service à la clientèle	45
Collaborer avec nos partenaires du secteur de la justice	47
Gestion des installations judiciaires	48
Planifier l'avenir	50
Chapitre 6 : Rapport sur les ressources	51
Ressources humaines par région	51
Recettes par région	51
État des dépenses	52
Annexe A Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux 2007/2008 – 2011/2012	A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux	B1



Message du sous-procureur général

Dans les palais de justice, salles d'audience et bureaux administratifs de toute la province, plus de 4300 employés dévoués de la Division des services aux tribunaux assurent le fonctionnement de l'appareil judiciaire le plus important et le plus achalandé au Canada.

Au moment où le ministère du Procureur général va de l'avant avec son engagement d'accroître l'accès à la justice, le rôle déterminant de la Division des services aux tribunaux devient plus visible. En tant que représentants publics du système de justice de l'Ontario, les membres du personnel des tribunaux constituent souvent le premier point de contact pour les citoyens, et parfois même le seul.

La Division a fourni un appui très précieux aux initiatives qui facilitent l'accès au système judiciaire, en proposant des principes améliorés en matière d'ouverture et de transparence. Il convient de souligner que, après l'adoption en 2006 de la *Loi sur l'accès à la justice*, la Division a appuyé la création du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix, instaurant ainsi un processus nouveau et plus transparent pour la nomination des juges de paix en Ontario.

La mise en oeuvre des recommandations du Comité de la justice et des médias est également en cours. Ces recommandations comprennent le lancement du projet pilote qui autorisera la présence de caméras aux audiences tenues devant la Cour d'appel, et la mise en place d'une importante réduction de certains frais liés à l'accès aux dossiers des tribunaux et à l'obtention de la photocopie de documents judiciaires.

En réaction au rapport du Comité pour le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux de l'Ontario publié en décembre 2006, on a franchi un certain nombre d'étapes importantes pour accroître l'accessibilité au système judiciaire. Parmi les mesures adoptées, soulignons la mise en place d'un Comité permanent d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, dont le mandat est de guider et de diriger l'aménagement en Ontario d'un système judiciaire pleinement accessible et libre de toute

entrave. Le comité est constitué de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général – et de membres de la Division des services aux tribunaux, de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, et d'intervenants externes provenant de la communauté des personnes handicapées.

On envisage de moderniser davantage le système de justice par l'examen du Résumé des conclusions et des recommandations présenté par le Projet de réforme du système de justice civile rédigé par l'honorable Coulter Osborne. Ces recommandations touchent 18 domaines de droit procédural et substantiel, dont les petites créances, la gestion de l'instruction, les appels, la technologie, la civilité, les parties qui se représentent elles-mêmes, et la proportionnalité. Elles visent à améliorer l'accès au système de justice civile.

Notre système de justice constitue la pierre angulaire de notre chère société libre, et le travail de la Division apporte une amélioration substantielle et véritable à la vie de tous les Ontariens. Ce rapport décrit les progrès que la Division a réalisés dans le cadre de son mandat qui consiste à offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels favorisant la prestation à tous les usagers de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. J'invite la population à prendre le temps de lire ce rapport annuel en entier, et de faire part de tout commentaire au ministère par courriel, à l'adresse suivante : attorneygeneral@ontario.ca.

Je tiens à féliciter la Division et nos partenaires du domaine de la justice; ensemble, vous avez établi une nouvelle norme d'excellence et de leadership.

A handwritten signature in black ink, reading "Murray Segal".

Murray Segal
Sous-procureur général



Message de la sous-procureure générale adjointe

Je suis ravie de présenter la cinquième édition du rapport annuel de la Division des services aux tribunaux. L'année 2007 a été vraiment chargée, et les pages qui suivent traduisent les extraordinaires réalisations de l'exercice s'étendant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008.

Je suis chaque jour impressionnée par l'étendue des responsabilités que le personnel de la Division assume avec tant de détermination et de professionnalisme.

Le travail accompli par la Division à l'appui des initiatives visant à accroître l'accès à la justice et à réaliser des progrès en matière d'ouverture et de transparence s'est avéré déterminant pour l'exécution du mandat du ministère. Ce travail a compris le soutien à la création d'un Comité consultatif sur la nomination des juges de paix et la mise en place du nouveau processus de nomination qui a suscité une plus grande confiance envers l'équité de ce processus de nomination. La Division continue de diriger les travaux de mise en oeuvre des recommandations présentées par le Comité de la justice et des médias, afin de faire progresser la compréhension entre les médias et le système de justice et de travailler avec les représentants du secteur municipal dans le but d'améliorer la prestation des services de justice à l'échelle locale, par l'intermédiaire du groupe de travail sur la rationalisation de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Je suis fière de coprésider le Comité de l'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, lequel est chargé de surveiller le système judiciaire et de lui formuler des avis sur les questions d'accessibilité. La Division des services aux tribunaux poursuivra sa collaboration avec ses partenaires du domaine de la justice afin d'établir en Ontario un système judiciaire moderne et progressif qui soit pleinement accessible, libre de toute entrave et auquel tous les citoyens pourront participer pleinement. Le comité conseille et surveille le système judiciaire sur les sujets qui concernent l'accessibilité. En 2006-2007, la Division a mené à bien un projet pilote de coordonnateur de l'information sur l'accessibilité, qui a été conçu pour accroître l'accès par les usagers des tribunaux aux renseignements sur l'accessibilité des services judiciaires

offerts dans un palais de justice. Une évaluation du projet pilote a mené à son extension à d'autres sites en 2008-2009.

La connectivité a constitué un autre domaine d'intérêt en 2007. Le rôle constant de chef de file joué par la Division dans l'utilisation de la technologie contribue à moderniser et relier les services dans l'administration des tribunaux. Ces progrès comprenaient la conversion au système FRANK de suivi des causes pour deux des trois tribunaux restants dans la province, et le remplacement des appareils d'enregistrement analogiques par des appareils numériques pour les enregistrements réalisés dans les salles d'audience de 16 tribunaux. Cette nouvelle technologie améliorera la fiabilité, la disponibilité et l'intégrité des archives judiciaires. Pour nous assurer que la Division reçoive directement les réactions des usagers des tribunaux, nous avons également amélioré notre sondage sur la satisfaction des clients en y ajoutant des questions sur l'accessibilité pour les personnes handicapées et sur les services en français.

La Division s'est engagée à favoriser une amélioration continue des services judiciaires en Ontario. Quand je me déplace d'un tribunal à l'autre dans toute la province pour y rencontrer le personnel, les équipes de gestion et les intervenants, je suis constamment impressionnée par l'attitude positive avec laquelle on affronte les défis complexes de la prestation des services judiciaires au sein de la Division et dans le milieu de la justice en général.

J'aimerais remercier les employés et la direction de la Division pour leur excellence, leur dynamisme, leur persévérance, leur énergie et leur détermination, et je me réjouis à l'idée d'une autre année chargée alors que la Division collabore avec la magistrature et nos partenaires du domaine de la justice à soutenir un système de justice sans pareil.

Ann Merritt
Sous-procureure générale adjointe